

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 10 mai 2021

Etaient présents : M. BLANC Didier, M. BOVARD Jean-Marie, M. CATTANEO Thierry, MME CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, Mme GINON Céline, M. GRILLET-AUBERT Jacques, M. GUFFROY François-Maxime, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. MECCA Jean-Louis .

Etaient absents : M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. DANIEL Simon, M. TRINCAZ Nicolas et M. VUILLOUD Gilbert, excusé.

Monsieur CATTANEO Thierry a été nommé secrétaire.

Début de séance : 18 H 00

1 - [Approbation des comptes-rendus des 29 mars et 15 avril 2021](#)

Les comptes-rendus sont validés à l'unanimité

2 - [Attribution des marchés de Grandes Inspections 2021/2022](#)

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures et des offres, suite à l'appel d'offres concernant les marchés de travaux de Grandes Inspections 2021/2022 dont la date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} avril 2021 à 12 H 00 et a attribué les marchés comme suit :

- Lot 1 Travaux sur site et en atelier

Groupement COPPEL MAINTENANCE/RUBIN MAINTENANCE H.T. 172 703,65 €

- Lot 2 Etude et fournitures des pièces

POMA H.T. 125 129,72 €

- Lot 3 Travaux hydrauliques

AIX HYDRO H.T. 25 854,00 €

L'ensemble de ces marchés sont soumis à la T.V.A. au taux de 20 %.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature des marchés de travaux à intervenir et à engager l'ensemble des démarches administratives nécessaires au bon déroulement des opérations.

.../...

3 - Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

AFCVA (Halte-garderie Les Gattions) solde Année 2020	11 747,10 €
AFCVA (Halte-garderie Les Gattions) Demande 2021	136 905,00 €
Bibliothèque/Ludothèque Le Millefeuille (Association Le Couac)	2 000,00 €
ANIM'EHPAD du Val d'Abondance	1 457,60 €
LES AINES DE LA CHAPELLE	600,00 €
SECOURS EN MONTAGNE Val d'Abondance	300,00 €
ASS. FAN DE CHRISTIAN	800,00 €
MFR BONNE	100,00 €
HARMONIE ECHO ALPIN CHATEL	800,00 €
Ass. Des Parents d'élèves de l'école publique de La Chapelle d'Abondance	500,00 €

4 - Etat des dépenses restant à charge pour l'hiver 2020/2021 dans le cadre du soutien à destination des collectivités supports de station de ski alpin

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que le Département a mis en place une Dotation de solidarité aux collectivités support de stations de ski alpin ; Notre commune a transmis en son temps au mois de février les données ; Aujourd'hui, le Département demande une délibération confirmant le montant des dépenses restant à charge. La demande porte sur le service « transport navettes ski ». L'aide sera de 50 % maximum du reste à charge.

Monsieur le Maire a donné compte-rendu du coût de la prestation de la SAT d'un montant TTC de 65 805,03 € ; Cette dépense est habituellement couverte par la taxe des remontées mécaniques et les redevances du délégataire des remontées mécaniques. Cette année, seule une redevance fixe de 10 000,00 € sera perçue, d'où un reste à charge de 55 805,03 €.

5 - Demandes d'accord de principe de la commune (propriétaire) dans le cadre de l'installation de jeunes agriculteurs sur notre territoire

Monsieur Valéry CRUZ-MERMY est sorti de la salle.

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que la commune est devenue propriétaire des terrains de la succession de Madame Ida GRILLET-PAYSAN. Il a proposé, dans le cadre de l'installation de jeunes agriculteurs de donner un accord de principe pour la présentation de projets en vue du dépôt de permis de construire d'une ou deux fermes dans ce secteur (Sous le Saix – Le Moulaz- Les Verges) dont les terrains sont classés Agricole au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

.../...

Le conseil municipal donne un accord de principe à M. CRUZ-MERMY Marc et Madame BOVARD Frédérique pour la présentation de leur projet d'installations agricoles (pour l'un une création, pour l'autre une reprise d'exploitation) et le dépôt de permis de construire ; Les conditions de mise à disposition resteront par ailleurs à définir.

6 - Travaux de sécurisation chemin des Plans – Demande de subvention dans le cadre des amendes de Police

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal qu'un permis de construire a été attribué en 2019 pour la construction de la résidence « Le Flocon Blanc », lieu-dit « La Chapelle » à proximité de l'école publique ; Il y a donc lieu de sécuriser le chemin des Plans notamment en créant un chemin piétonnier depuis la Maison des Soeurs.

Le conseil municipal a validé le projet de sécurisation du Chemin des Plans et son plan de financement prévisionnel et a chargé Monsieur le Maire d'engager une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des Amendes de Police ; Les travaux sont évalués à la somme de 17 000,00 € Hors Taxes.

7 - Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) Passengues : modalités de répartition des coûts d'aménagement et convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Conseil Départemental 74

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que des discussions sont entamées depuis plusieurs années avec la Société SEPI pour la réalisation du P.U.P., lieu-dit « Passengues » ; D'une part celui-ci permettrait la sécurisation de la route étroite du hameau et d'autre part la construction de nouvelles résidences.

Monsieur le Maire a rappelé les coûts prévisionnels des travaux concernant le Domaine Public ; Il a précisé que le Fonds de Compensation de la T.V.A. serait récupéré et viendrait en déduction.

Dans le cadre de ces travaux, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien devra être conclue avec le Département de la Haute-Savoie. La participation financière du Département serait de l'ordre de 61 325,00 €.

Monsieur le Maire a précisé au conseil municipal, que la conclusion d'un PUP entraînera une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée à déterminer.

Le montant prévisionnel de la part communale (Valeur 2021) assis sur les bases de la dernière demande de permis de construire refusée (Résidences secondaires, 5894 m² de surface, et 36 parkings extérieurs) s'élèverait à environ 229 635,00 €.

Le conseil municipal a validé un taux de 50 % des coûts nets engagés par la commune pour la participation du constructeur ou aménageur, charge Monsieur le Maire d'en informer les intéressés et l'a autorisé, par ailleurs, à procéder à la signature de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie concernant la sécurisation d'accès et la création de trottoirs au lieu-dit « Passengues ».

8 - Compte-rendu de l'ouverture des plis « Vente bar-restaurant d'altitude »

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal sa délibération du 16 septembre 2020 de décision de mise en vente du bar-restaurant d'altitude du Crêt Béni. Un cahier des charges a été mis à disposition du public. La date limite des offres fixée au 15 mars 2021 a été reportée au 2 mai 2021. Deux offres ont été reçues : l'une au prix de 352 000,00 €, l'autre au prix de 500 000,00 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour la vente du bar-restaurant du Crêt Béni à Monsieur et Madame Jean-Louis ROGER, qui à cet effet créeront une Société Civile Immobilière dont l'offre est la mieux disante d'un montant de 500 000,00 € nets vendeur et a chargé Monsieur le Maire des démarches administratives.

9 - Modification du régime indemnitaire suite à l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Après consultation du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, le conseil municipal a délibéré sur la prise en compte de la modification du régime indemnitaire afin de valider les primes des cadres d'emplois d'agents de maîtrise et des techniciens.

10 - Convention Instruction ADS (Application du Droit des Sols) avec la CCPEVA

Le conseil municipal a accepté la convention devant intervenir entre la CCPEVA et la commune de La Chapelle d'Abondance pour l'instruction des demandes d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

11 - Adhésion au Service Conseil Energie du SYANE

Le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune au service de Conseil Energie mis en place par le SYANE afin de bénéficier d'un accompagnement technique d'un économiste de flux ; Cette convention d'adhésion s'inscrit dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) piloté par la CCPEVA. La mission est uniquement de conseil et non de maîtrise d'oeuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

12 - Rénovation énergétique bâtiment dénommé « Presbytère » : demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours de la CCPEVA

Suite au dépôt de notre dossier auprès de la région AURA pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment dénommé « Presbytère », notre dossier sera vraisemblablement pas éligible ; Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande auprès de la CCPEVA dans le cadre du fonds de concours et par conséquent de modifier le plan de financement initialement prévu.

.../...

Te

13 Choix de l'emplacement de la borne camping-cars en vue de son remplacement

Le conseil municipal a décidé le maintien de l'emplacement de la borne camping-cars sur le site de l'Ariot.

14 - Demandes de mise à disposition de terrain et/ou locaux dans le cadre de chantiers par des entreprises privées

Le conseil municipal a fixé le coût de mise à disposition d'un terrain dans le cadre d'un chantier privé.

15 - Questions diverses

Le conseil municipal, a par ailleurs, validé le remboursement de frais postaux avancés par M. Le Maire pour l'envoi d'un colis et une facturation de 200,00 € HT à l'entreprise BIDAL pour le nettoyage de la place de « Sous les Saix » suite à un stockage de grumes.

16 - Demandes d'autorisation d'urbanisme et DIA

Fin de séance : 20 H 00

Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ

Le secrétaire de séance,
Thierry CATTANEO



